

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/47

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 15 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le quinze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 juillet 2014.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : MM VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – GAUTHIER – GRENIER – JOLLIVET – LEBRAT –
PIQUEMAL – RAMUS*

Absents : M EUVRARD a donné procuration à M BOUNIARD

Excusé : M RIFFARD

Mme Catia PIQUEMAL a été élue secrétaire.

Objet : Augmentation du temps de travail du poste N°3 d'Adjoint des Services Techniques :

Au cours de cette séance le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de modifier le temps de travail du poste n°3 d'Adjoint des Services Techniques de la commune comme suite à compter du 1^{er} septembre 2014 :

-Poste n°3 créé par délibération du 30 mars 2005 passe de 20 heures à 22 heures hebdomadaires.

.../...

-Charge son Maire d'accomplir les déclarations nécessaires et de prendre les arrêtés portant augmentation du temps de travail de l'agent concerné.

-De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,

-Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 15 juillet 2014.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 16 juillet 2014.
LE MAIRE
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

21 JUIL. 2014

